



Sujets à l'ordre du jour

Séance du 08 juillet 2021 à 20h15

L'an deux-mil-vingt-et-un, le huit juillet à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} juillet, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence d'Eric HAUER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 08 ; Pouvoirs : 01 ; Absents : 05

Présents :

Mesdames Odile GILLET, Diane ROGER, Annick GIRARD ;
Messieurs Eric HAUER, Sébastien CHAVENEAU, Jordan CHASTAGNET, Romain MITTEAU, Xavier LECOMTE ;

Pouvoir : Bertrand GAUBICHER donne pouvoir à Sébastien CHAVENEAU

Absent : Messieurs Stéphane VEDRINES, Olivier HURIER, Christian BEAUDIN,
Mesdames Sandra BELMONTE et Carole FERRE ;

Jordan CHASTAGNET est désigné secrétaire de séance.

Le Maire annonce que le quorum est atteint et la séance peut débuter.

1 – Approbation Procès-verbaux n° 5

Délibération 2021-07-01

Le Maire demande si quelqu'un a des remarques concernant le procès-verbal n°5 de la réunion du 31 mai 2021.

Il n'y a pas de remarques.

Après délibération, le PV n° 5 est adopté à 8 voix pour et 1 abstention (J. CHASTAGNET).

2 – Finances communales

Le Maire informe les conseillers municipaux que la commune a reçu, ce jour, l'arrêté de la Préfecture concernant les budgets primitifs 2021 de la commune et de l'eau assainissement.

Il rappelle que la chambre régionale des comptes a été saisie pour proposer un budget 2021 à l'équilibre. La chambre régionale des comptes émet un avis qui a été validé par la Préfecture. La commune reçoit un arrêté qu'il faut valider en Conseil Municipal.

A.GIRARD demande si la Préfecture a validé la proposition de la CRC ? Le Maire lui répond que oui, la Préfecture propose les budgets à l'identique.

En revanche, au moment de l'enregistrement des budgets, une petite erreur de 8 centimes d'euro a été constatée.

Le Maire propose donc les modifications suivantes :

- Chapitre 042 : 25 503,08 € au lieu de 25 503,00 €
- Chapitre 70 : 117 599,92 € au lieu de 117 600,00 € (baisse de 0,08 €)
- Chapitre 040 : 25 503,08 € au lieu de 25 503,00 €

- Hausse du total des dépenses d'investissement de 0,08 € pour équilibrer

D. ROGER demande ce que donne l'intervention de la CRC ? Le Maire lui répond que la CRC a réussi à équilibrer le budget communal avec des moyens que la commune n'aurait pas pu mettre en place sans leur intervention :

- Transfert de fonds exceptionnel du budget de l'eau vers le budget communal
- Grosse baisse du chapitre 011 : moins 18 191 €
- Virement à la section d'investissement de 43 411,78 € ce qui fait un budget d'investissement de 138 778,44 € au lieu de 77 629,75 € proposés en avril.
- Baisse des chapitres 016 et 020
- FC TVA habituellement demandé pour l'année N-2 a pu être demandé aussi pour l'année N-1 ce qui représente une hausse d'environ 15 000 €.

La chambre régionale des comptes propose également un suréquilibre du budget investissement de l'eau/assainissement de 83 033,84 €. Ce suréquilibre non inscrit en dépense, servira à financer les travaux de réhabilitation du château d'eau. Il pourra être utilisé au fur et à mesure des besoins avec le vote de Décisions Modificatives.

Budget communal : Vote du budget primitif 2021

Délibération 2021-07-02

Le Maire énonce et explique chaque chapitre du budget primitif communal :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 – Charges à caractère général	81 114,00 €	002 – Résultat reporté	00 €
012 – charges de personnel	171 990,00 €	013 – Atténuation de charges	1 496,00 €
014 – Atténuations de produits	37 974,00 €	70 – Produit de services	41 984,00 €
022 – Dépenses imprévues	00 €	73 – Impôts et taxes	281 323,00 €
65-Autres charges de gestion courante	112 300,00 €	74 – Dotations, subventions	84 355,00 €
66 - Charges financières	8 975,00 €	75 – Produits de gestion courantes	5 305,00 €
023- Virement à l'investissement	43 411,78 €	77 – Produits exceptionnels	41 301,78 €
Total	455 764,78 €		455 764,78 €

Investissement			
Dépenses		Recettes	
001 – Solde d'exécution reporté	58 761,44 €	001 – Solde d'exécution reporté	00 €
016 – Emprunts et dettes assimilées	43 027,00 €	10 – Dotations, fonds divers et réserves	35 361,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	3 900,00 €	13 – Subventions d'investissement	44 263,00 €
21 – Immobilisations corporelles	28 090,00 €	1068 – Excédent de fonctionnement	15 742,66 €
020 – Dépenses imprévues	5 000,00 €	021 – Virement section fonctiont	43 411,78 €
Total	138 778,44 €		138 778,44 €

Après délibération, le budget primitif 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Budget eau/assainissement : vote du budget primitif 2021
Délibération 2021-07-03

Le Maire énonce et explique chaque chapitre du budget primitif de l'eau/assainissement :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 – Charges à caractère général	55 408,00 €	002 – Résultat reporté	47 736,49 €
012 – charges de personnel	10 000,00 €	042 – Opérations d'ordre de transfert	25 503,08 €
014 – Atténuations de produits	13 200,00 €	70 – Produit de services	117 599,92 €
042 – Opérations d'ordre de transfert	44 607,00 €	75 – Autres produits gestion courant	3 052,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	354,00 €		
66 – Charges financières	3 984,00 €		
67 – Charges exceptionnelles	40 520,78 €		
023 – virement section investissemnt	25 817,71 €		
Total	193 891,49 €		193 891,49 €

Investissement			
Dépenses		Recettes	
001 – Solde d'exécution reporté	00 €	001 – Solde d'exécution reporté	2 177,21 €
040 – Opérations patrimoniales	25 503,08 €	040 – Opération d'ordre de transfert	44 607,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	57 138,00 €	106 – Dotations, fonds divers et réserves	70 000,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	17 697,00 €	13 – Subventions d'investissement	29 926,00 €
		10 – Dotations, fonds divers	10 844,00 €
		021 – Virement section fonctioint	25 817,71 €
Total	100 338,08 €		183 371,92 €

Après délibération, le budget primitif 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire informe les conseillers municipaux, par la lecture de plusieurs passages, des remarques que la chambre régionale des comptes a émis dans son avis :

- Une baisse de l'autofinancement depuis 2017 est constatée
- Les budgets présentés pour 2021 s'étaient rapprochés de la réalité
- La saisine de la CRC est recevable, ce qui signifie que la saisine était justifiée
- A l'avenir, il va falloir penser à une hausse des impôts fonciers ainsi qu'à la réalisation de la cession de biens communaux

Le Maire précise que l'avis de la chambre régionale des comptes a été présenté à la commission finances lors d'une réunion.

Ligne de trésorerie

Délibération 2021-07-04

Le Maire informe les conseillers municipaux que la ligne de trésorerie, contractée en 2019, n'est toujours pas remboursée.

Le contrat étant à renouveler chaque année, il convient de prendre une délibération dans ce sens pour l'année 2021-2022.

Le Maire précise qu'il s'est entretenu téléphoniquement avec Mme Vannier du crédit mutuel qui s'étonnait de la situation de la commune. En effet, cette dame a eu accès à l'avis de la chambre régionale des comptes sur leur site internet. Elle a demandé quelques informations concernant le déclin financier de la commune.

Le Maire précise qu'il espère pouvoir rembourser une grande partie de cette ligne de trésorerie dans le dernier trimestre de l'année 2021.

A la date du 05 juillet 2021, il y avait 111 125,46 € en trésorerie. La situation s'améliore petit à petit justifiée par un arrêt total des dépenses.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents, acceptent la reconduction du contrat et charge le Maire de signer tous les papiers afférents à ce dossier.

3 – Vote exonération de la taxe foncière sur les nouvelles constructions

Délibération 2021-07-05

L'AMF informe la commune qu'une délibération doit être prise pour fixer le taux d'exonération de la taxe foncière sur les constructions nouvelles.

Si aucune délibération n'est prise, un taux d'exonération à 100% est mis en place pour deux années consécutives.

A la vue des finances actuelles, le Maire propose de délibérer pour un taux d'exonération de la taxe foncière sur les nouvelles constructions de 40 %.

Après discussion et délibération, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de mettre en place une exonération de 40%.

4 – Mise à jour du tableau des effectifs

Délibération 2021-07-06 et délibération 2021-07-07

La dernière mise à jour du tableau des effectifs de la commune a été faite en janvier 2019.

A ce jour, des changements ont eu lieu et il convient de mettre à jour le tableau de la façon suivante :

- Supprimer un emploi d'adjoint administratif à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires, en raison du départ en retraite de l'agent ;
- Supprimer un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 4,80 heures hebdomadaires, en raison du départ en retraite de l'agent ;
- Supprimer un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 7,14 heures hebdomadaires, en raison d'une réorganisation ;

- Supprimer un emploi d'adjoint d'animation territorial à temps non complet, à raison de 15 heures hebdomadaires, en raison du départ en retraite de l'agent
- Créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 20 heures mensuelles, pour l'entretien des gîtes communaux ;
- Créer un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet, à raison de 14,15 heures hebdomadaires pour la gestion de la garderie périscolaire ;

Le Maire donne aux conseillers municipaux le nouveau tableau des effectifs afin qu'ils donnent leur avis.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte les modifications et adopte le nouveau tableau des effectifs.

5 – Garderie : vote des tarifs 2021 + validation du règlement

A l'heure actuelle, les tarifs de la garderie périscolaire sont mensuels.

Pour un souci d'équité et une meilleure organisation administrative, le Maire propose de mettre une tarification à la journée de présence.

Il propose un tarif de 2,50 € par jour de présence pour un enfant. A partir de 2 enfants, le tarif serait 2,25 €/jour/enfant.

Si l'enfant vient tous les jours, le tarif correspond 55 € soit le tarif actuel.

S. CHAVENEAU fait le calcul pour 2 enfants. Le coût serait alors de 49,50 € par enfant soit 99,00 € pour un mois. Pour une famille ayant plusieurs enfants, le coût serait beaucoup plus élevé qu'actuellement.

Les conseillers municipaux sont favorables à une tarification journalière mais ne sont pas favorables pour ces tarifs. Ils se mettent d'accord pour mieux étudier cette nouvelle tarification.

A.GIRARD met en avant une phrase à corriger dans le nouveau règlement qui leur est proposé. Il semblerait que celui-ci soit caduc car il n'y est pas mentionné les dernières décisions prises par la commission des affaires scolaires.

Le règlement va être retravaillé.

Le vote est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal.

6 – Grand gîte : vote tarification pour location à la nuitée

Une personne des gîtes de France est venue faire l'inspection des deux gîtes communaux.

Il ressort de cette visite que le grand gîte n'est pas louable en l'état en passant par leurs services. Concernant le petit gîte, les critères de certification des étoiles ayant changés, celui-ci ne peut plus avoir ses deux étoiles en l'état.

A.GIRARD demande si la commune pourrait mettre le grand gîte en location sans passer par gîtes de France ? Le Maire lui répond qu'il est possible de la faire mais il faut voir comment organiser les choses.

J. CHASTAGNET demande quels travaux doivent être réalisés, dans quel état est le gîte aujourd'hui ? Il y a pas mal de chose à revoir. Il faut le rafraichir et racheter du mobilier.

En attendant, la commune a reçu plusieurs demandes de location pour le grand gîte communal. Il convient donc de voter pour un tarif qui sera mis en place pour cet été 2021.

Après discussion, les conseillers municipaux proposent de mettre en place un tarif de 600 € pour une semaine (soit 7 nuitées) et un tarif de 125 € pour une seule nuitée.

Ils se mettent d'accord pour revoir cette tarification à l'automne avec la révision du mode de gestion de la location des deux gîtes.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, acceptent cette tarification à l'unanimité.

7 – Informations diverses

- Changements à la mairie : Les ordinateurs du secrétariat de la mairie ont été changés le vendredi 25 juin. L'ancien copieur a été retiré le 17 juin.
- Le Maire informe les conseillers municipaux que l'ancien copieur est rendu à Esus. D. ROGER demande quel est le coût pour la commune ? Le Maire lui répond que l'entreprise Dactyl buro s'est chargé du retour sans frais. Cela avait été prévu dans le contrat initial.
- Information UCPS : Une réunion avec l'UCPS et les responsables d'associations du village est prévue le 12 juillet prochain. Les élus qui le souhaitent peuvent y assister. Quelques échanges ont lieu au sujet des associations villageoises. J. CHASTAGNET précise que le comité des fêtes n'a toujours pas de président mais Mr Stéphane MERCIER souhaiterait prendre la place. Une assemblée générale devra être organisée pour élire le nouveau bureau.
- Cross des sapeurs-pompiers : Les sapeurs-pompiers d'Isdes -Vannes et Sully-sur-Loire ont prévu d'organiser un cross sur les chemins communaux le dimanche 21 novembre 2021. Les parcours de ce cross seront principalement dans la zone ENS. D. ROGER demande s'il sera ouvert à tous ? Le Maire lui répond que normalement il sera uniquement pour les pompiers. Les parcours prévus sont 1, 2 et 3km.
- Point sur les diverses commissions :
 - ❖ CCAS : O. GILLET informe que les membres du CCAS ont créé un flyer qu'ils vont bientôt distribuer dans les boîtes aux lettres. Le but est de faire connaître le CCAS (membres, objectif, missions...). Toutes les personnes âgées souhaitant se faire vacciner le sont grâce à l'engagement des membres du CCAS qui les ont aidées.
 - ❖ Commission espace vert : S. CHAVENEAU informe que deux personnes ont offert des fleurs pour embellir le village. Celles-ci ont été plantées par l'employé communal avec l'aide d'O. GILLET qui s'est aussi chargé de l'achat. Il précise avoir mis à la disposition des villageois deux plants de tomates cocktail dans des bacs route de Tigy.
L'équipe en charge du cimetière, X. LECOMTE et O. GILLET, s'est réunie pour faire un point sur l'entretien de celui-ci et les démarches à effectuer pour le mettre à jour.
ENS : C. CHAVENEAU précise que la chambre régionale des comptes a baissé le budget d'investissement de 20 000 à 12 000 €. Il affirme que l'association Sologne Nature Environnement va être contactée pour une collaboration. Le Maire souhaite investir dans des jeux pour enfants.
O. GILLET demande si une table avec banc pourrait éventuellement être installée à côté des jeux de Bagatelle ? Le Maire précise que l'abri bus et les jeux vont être réparés prochainement à moindre coût (moins de 100 €).
Un groupe est créé pour l'entretien des chemins communaux. Une visite des chemins a été faite et d'autres sont à venir. O. GILLET demande quel est le bilan de cette visite ? Le Maire lui répond qu'il y a des endroits où la gestion du chemin est très compliquée. Le CR 10 bis a été entretenu.
 - ❖ Commission affaires scolaires : S. CHAVENEAU explique que le directeur de l'école a repris son projet de jardin. Un potager a été créé à l'arrière de l'école avec des bacs de 4m x 1m en collaboration avec la mairie.

Les classes de CE1/CE2 ont réalisé un projet autour de l'environnement avec la pose d'affiches à divers endroits stratégiques du village pour rappeler la propreté.

La mairie a fait don de ses anciens ordinateurs à l'école. Le directeur a mis en place une salle informatique. Les enfants auront maintenant un accès au numérique.

L'équipe scolaire ne change pas à la rentrée et les effectifs sont sensiblement les mêmes.

- ❖ SIRIS : S. CHAVENEAU fait un point sur le siris. Aucun travail n'a dû être fait depuis juillet 2020. La situation était catastrophique et il était seul pendant plusieurs mois. Heureusement, il a recruté une nouvelle secrétaire qui a beaucoup d'expérience. Elle a réalisé un gros travail en seulement 3 semaines.

Cependant, des échanges de mails musclés ont eu lieu avec Mr COLAS, Maire d'Isdes. En cause : la demande d'un planning des travaux réalisés à l'école d'Isdes durant l'été afin d'organiser le ménage des locaux par le SIRIS après ceux-ci.

8 – Questions diverses

O. GILLET demande s'il y aura des jardins partagés mis en place pour l'été 2021 ? Le Maire informe qu'une association sera créée pour la mise en place et la gestion de ces jardins. Il y aura un règlement et une convention. S. CHAVENEAU précise qu'une visite d'un site existant est prévue. Le but est d'enrichir le lien social à moindre coût pour la commune.

Les conseillers municipaux émettent l'idée d'installer une serre pour faire pousser les plants pour le fleurissement et éventuellement ceux pour le potager de l'école.

Le dossier sera étudié au fil du temps.

Le conseil municipal est clôturé à 22h20.